

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2008-280 du 24 octobre 2008 portant désignation d'inspecteurs  
de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : *SJSM0831138S*

Le directeur général,

Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et les livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision n° 99-40 du 12 juillet 1999 modifiée portant organisation générale de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont désignés en qualité d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé :

M. Bressac (Olivier), pharmacien contractuel ;

M. Stoehr (Alexandre), pharmacien contractuel ;

M. Larese (Alain), docteur en génie biologique et médical contractuel.

#### Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Saint-Denis, le 24 octobre 2008.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT